

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2010014

Signataire : MG/CF

OBJET : Substitution par la Commune pour l'exécution de travaux d'office tous corps d'état pour sortie d'insalubrité, de péril ou de situation d'urgence : années 2010 à 2013.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code des marchés publics, et notamment ses articles 26 à 28 et 77

Vu le guide des procédures adaptées, approuvé par le conseil municipal du 30 avril 2009, et notamment son article 6

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009,

Vu le deuxième protocole de coopération dans la lutte contre l'habitat indigne signé le 19 juin 2009 suite au vote du conseil municipal du 27 novembre 2008,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, d'engager en urgence des travaux par substitution du fait de la carence des propriétaires dans l'exécution des arrêtés préfectoraux ou municipaux,

Considérant que pour réaliser les interventions il y a lieu d'engager un marché à procédure adaptée ;

Considérant que la Commune procédera simultanément à l'engagement des dépenses et des recouvrements des montants engagés auprès des propriétaires par le biais du Trésor public, sur des comptes tiers,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché relatif à la substitution par la commune pour l'exécution des travaux d'office, tous corps d'état, pour sortie d'insalubrité, de péril ou de situation d'urgence en lieu et place des propriétaires défaillants - années 2010 à 2013.

AUTORISE le maire à signer, en fin de procédure, le marché subséquent.

Imputations budgétaires :

504-4541-12

504-4542-12

Pour le Maire

L'adjoint délégué